

Objet de la délibération

N° 19-46

Affectation des résultats
2018 : budget principal et
budget annexe du CFA

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**SEANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sixième jour du mois de juin, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, Mme Delphine MENTRE, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoints ; Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU.

Absents excusés :

M. Yves VOLA - mandataire : Mme Delphine MENTRE
M. Ian BOUCARD - mandataire : M. Damien MESLOT
Mme Marion VALLET - mandataire : M. Tony KNEIP
M. François BORON - mandataire : Mme Christiane EINHORN
Mme Pascale CHAGUE - mandataire : Mme Marie STABILE
Mme Léa MANGUIN - mandataire : Mme Claude JOLY
Mme Brigitte BRUN - mandataire : Mme Parvin CERF
M. Patrick FORESTIER - mandataire : M. Gérard PIQUEPAILLE
Mme Latifa GILLIOTTE - mandataire : M. Sébastien VIVOT
M. René SCHMITT - mandataire : Mme Samia JABER
M. Bastien FAUDOT - mandataire : M. Leouahdi Selim GUEMAZI

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absents :

M. Alain DREYFUS-SCHMIDT
Mme Isabelle LOPEZ
Mme Patricia BOISUMEAU

Secrétaire de séance :

M. Brice MICHEL

rrrrr

La séance est ouverte à 19 h et levée à 21 h 25.

Ordre de passage des rapports : 1 à 47.

M. Gérard PIQUEPAILLE, qui a le pouvoir de M. Patrick FORESTIER, entre en séance lors de l'examen du rapport n° 4 (délibération n° 19-40).

M. Emmanuel FILLAUDEAU entre en séance lors de l'examen du rapport n° 9 (délibération n° 19-45).



DELIBERATION N° 19-46

de M. Sébastien VIVOT

1^{er} Adjoint chargé des finances, de l'évaluation des politiques publiques, de l'administration générale

Direction des Finances

Références SV/RB/CN/JMG/PC
Mots-clés Budget
Code matière 7.1

Objet : Affectation des résultats 2018 : budget principal et budget annexe du CFA

Suite au vote du compte administratif 2018, il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats du budget principal et du budget annexe CFA.

I - Budget principalSituation issue du compte administratif 2018**Tableau des résultats de l'exercice 2018 VILLE BELFORT**

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2018	74 491 536,28 €	64 626 358,78 €	9 865 177,50 €
	Résultats antérieurs reportés	1 097 498,46 €		1 097 498,46 €
	Résultat à affecter			10 962 675,96 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2018	22 100 426,97 €	24 455 895,64 €	-2 355 468,67 €
	Résultats antérieurs reportés		7 029 241,74 €	-7 029 241,74 €
	Solde global d'exécution			-9 384 710,41 €
Restes à réaliser au 31/12/2018		4 325 000,00 €	5 173 455,00 €	-848 455,00 €
Résultats cumulés 2018				729 510,55 €

Dissolution du SMAU

Par arrêté préfectoral n°25-2018-11-30-002, la dissolution du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine (SMAU) a été prononcé par le préfet du Doubs. Cet arrêté fixe également la part de chaque adhérent dans la répartition de l'actif et du passif du syndicat.

Selon les directives de la Direction Départementale des Finances Publiques, cet arrêté modifie les résultats du budget principal de la Ville comme suit :

Majoration du résultat de fonctionnement de 3.147,57€ ;
Majoration du résultat d'investissement de 63.777,46€ ;

Le montant de la trésorerie de la Ville est quant à elle abondé de 66.925,03€

Reprise des résultats de clôture

A la clôture de l'exercice 2018, corrigé des opérations de dissolution du SMAU :

La section de fonctionnement présentait un excédent de **10.965.823,53€**
(= 10.962 675,96€ + 3.147,57€)

La section d'investissement un déficit de **9.320.932,95€**.
(= - 9 384 710,41 € + 63 777,46 €)

Les reports de la section d'investissement :
En recettes 4.325.000,00€
En dépenses -5.173.455,00€
Soit un solde de -848.455,00€

Soit un déficit d'investissement à couvrir de **10.169.387,95€**
(= - 9 320 932,95€ - 848 455,00€)

Affectation du résultat

Il est proposé :

D'inscrire la somme de **9.320.932,95€** en déficit d'investissement reporté (ligne 001),

De couvrir le déficit d'Investissement en prélevant **10.169.387,95 €** sur l'excédent de fonctionnement (compte 1068 en recettes d'investissement),

De maintenir le solde, soit **796.435,58€**, à la section de fonctionnement (ligne 002 en recettes de fonctionnement).

II - Budget annexe du CFA

Tableau des résultats de l'exercice 2018 CFA

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2018	2 150 048,03 €	2 353 333,69 €	-203 285,66 €
	Résultats antérieurs reportés	362 622,49 €		362 622,49 €
	Résultat à affecter			159 336,83 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2018	650 042,69 €	484 200,91 €	165 841,78 €
	Résultats antérieurs reportés		145 650,18 €	-145 650,18 €
	Solde global d'exécution			20 191,60 €
Restes à réaliser au 31/12/2018		0,00 €	95 836,92 €	-95 836,92 €
Résultats cumulés 2018				83 691,51 €

A la clôture de l'exercice 2018 :

La section de fonctionnement présente un excédent de 159.336,83€.
La section d'investissement présente un excédent de 20.191,60€.

Les reports de la section d'investissement :
En recettes 0,00€
En dépenses -95.836,92€
Soit un solde de -95.836,92€

Soit un déficit d'investissement à couvrir de **75.645,32 €**
(= 20 191,60 € - 95 836,92 €)

Affectation du résultat - Crédits budgétaires disponibles.

Il est proposé :

d'inscrire la somme de **20.191,60 €** en excédent d'investissement reporté (ligne 001),

de couvrir le déficit d'investissement en prélevant sur l'excédent de fonctionnement un montant de **75.645,32 €** (compte 1068 en recette d'investissement),

de maintenir le solde de l'excédent de fonctionnement **83.691,51 €** à la section de fonctionnement (chapitre 002 en recettes).

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'Instruction Comptable M14,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 35 voix pour, 2 contre (Mme Samia JABER -mandataire de M. René SCHMITT-) et 0 abstention,

(Mme Jacqueline GUIOT, Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI -mandataire de M. Bastien FAUDOT-, M. Emmanuel FILLAUDEAU ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'adopter l'affectation des résultats 2018 de la Ville de Belfort (budget principal, CFA),

d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'état d'intégration présenté par Mme la Trésorière du Centre des Finances Publiques du Grand Belfort, suite à la dissolution du SMAU.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 26 juin 2019, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

Jérôme SAINTIGNY

A handwritten signature in black ink, followed by a circular official seal. The seal features the coat of arms of Belfort and the text "MAIRIE DE BELFORT" and "TERRITOIRE".